

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 25
Pouvoirs : 7
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 18/09/2018

Le 24 septembre 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplaçant Christian BAISE), Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Olivier EYRAUD, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL (Pouvoir Anny SANLAVILLE), Marc PECHOUX (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Frédéric VALLOS

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSION BIEN IMMOBILIER (MAISON BOIDARD) TREVOUX

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique, rappelle au Conseil communautaire que la maison BOIDARD, située au 1494 route de Jassans en face du Parc d'Activités de Trévoux, a été préemptée par la Communauté de communes Saône Vallée dans le cadre du projet de la ZAD du Formans pour un montant de 250 000 € en 2010. Il s'agissait de constituer de la réserve foncière en vue d'une extension du Parc d'activités de Trévoux.

Par délibération du 6 juillet 2015 (Acte n° 2015C86), la Communauté de communes a renoncé à son droit de préemption dans le cadre de cette ZAD avec la volonté de travailler en priorité sur la requalification des friches industrielles.

Le tènement de 2 574 m² est composé de deux parcelles (AB 020 et AB 021). Un bâtiment de 200 m² environ de superficie est situé sur la parcelle AB 021. La parcelle AB 020 est classée en partie en zone N (en raison de la proximité du Formans) et en zone 1AUg et la parcelle AB 021 est classée en zone 1AUg dans le PLU actuel de la commune de Trévoux (zone à urbaniser – secteur « Au pont »). Le tènement ABO21 est grevé d'un emplacement réservé.

Depuis 2010, la maison, dont l'accès avait été condamné, a fait l'objet de squat et de pillage. Son état s'est dégradé. Les travaux de désamiantage ont été réalisés fin 2014 – début 2015. Après échanges avec la Commission Economie du 23 février 2017, il a été décidé de mettre en vente cette maison, ce qui permettrait à la CCDSV d'en toucher le produit et d'économiser le coût de démolition qui était estimé à 24 000 € environ.

L'avis des Domaines en date du 2 juin 2017 renouvelé le 29 juin 2018 évalue ce bien à 180 000 € avec une marge de négociation à plus ou moins 10 %.

Le Conseil communautaire du 30 octobre 2017 (délibération 2017 C103) a décidé la cession de ce bien à M. ADSIZ au prix de 195 000 €. Une promesse de vente a été signée avec la famille ADZIZ qui n'a pas souhaité donner suite à cette acquisition compte tenu du fait que la Communauté de communes ne souhaitait pas lever l'emplacement réservé qui impactait une petite partie du foncier.

A noter, cet emplacement réservé doit permettre à la CCDSV de pouvoir réaliser à l'avenir un rond-point à l'entrée du parc d'activités de Trévoux.

Compte tenu de cette situation, M. Adel KHATRA, qui s'était déjà intéressé à ce bien, s'est à nouveau manifesté et un accord sur le prix a été trouvé au montant de 180 000 € pour l'acquisition de ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à 31 voix Pour et 1 voix Contre (Isabelle ACHARD pouvoir de Michel RAYMOND) :

- ✓ **D'ABROGER** la délibération n° 2017C103 du 30 octobre 2017 qui autorisait la cession à la famille ADSIZ ;
- ✓ **D'AUTORISER** la cession des tènements AB020 et AB021 situés sur la commune de Trévoux à Monsieur Adel KHATRA, au prix de 180 000 € (frais de notaire à la charge de l'acquéreur) ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer l'acte correspondant avec M. Adel KHATRA ou toute entité s'y substituant ainsi que tout document s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits en recettes seront inscrits au budget annexe des zones d'activités économiques 2019.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **27 SEP. 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180924-2018C99-DE

A Trévoux, le 24/09/2018,

Le Président,
Bernard GRISON

